

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1306

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 32 cours Charlemagne appartenant à la société civile immobilière (SCI) du 32

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

<u>Absents excusés</u>: Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1306

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 32 cours Charlemagne appartenant à la société civile immobilière (SCI) du 32

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes déficitaires, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un immeuble situé 32 Cours Charlemagne à Lyon 2ème appartenant à la SCI du 32.

II - Désignation du bien acquis

Cet ensemble immobilier cadastré AZ 197, d'une superficie de 300 m², est composé de 2 bâtiments reliés par une cour commune. Le bâtiment sur rue est édifié en R+2, avec logements dans les étages, et avec locaux commerciaux en rez-de-chaussée, et celui sur cour est en R+3 uniquement composé de logements, soit 11 logements au total et 2 locaux commerciaux.

III - Projet

Aux termes du projet d'acte, la Métropole acquerra ledit bien, cédé occupé, pour un montant de 3 400 000 €.

Ce bien sera ensuite mis à disposition, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré Sollar qui envisage la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dont 5 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile d'environ 318 m², 5 logements en financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile d'environ 236 m² et 2 locaux commerciaux pour une surface utile d'environ 121 m².

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 2ème arrondissement de Lyon qui en compte 16,62 %.

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 12 avril 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 3 400 000 € de l'immeuble situé 32 Cours Charlemagne à Lyon 2ème, bien cédé occupé, édifié sur la parcelle cadastrée AZ 197 et appartenant à la SCI du 32, dans le cadre d'un projet de logements sociaux.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 soutien au logement social (y compris foncier), individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 80 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P14O7868.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2022 chapitre 21 pour un montant de 3 400 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 40 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-287785-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022